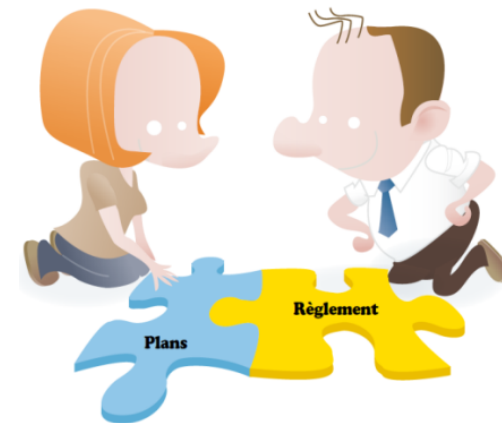


# Séminaire

## Le Cadastre de restrictions de droit public à la propriété foncière

VLP-ASPAN - 3 juillet 2013



# Contexte

- Canton « ville », 248 km<sup>2</sup>, ~ 500'000 hab.
- Forte centralisation.
- Communes avec peu d'autonomie.
- Gestion des informations du territoire assurée principalement par:
  - des services publics cantonaux ou
  - des établissements de droit public.

# État de situation

- La majorité des RDPPF cantonales sont connues sous forme numérique
- Les plans d'affectation totalisent quelques 1500 plans
- Les plans d'affectation représentent les 5/6 des RDPPF cantonales
- Toutes les données RDPPF sont gérées par les services concernés
- Le service de la mensuration officielle est le service responsable du cadastre RDPPF au sens de l'ordonnance fédérale

# Contraintes

- Mise à disposition d'un cadastre de restriction de droit public à la propriété foncière **sous forme numérique opposable à des tiers**
  - Implique l'élaboration d'un modèle de données qui contiennent toutes les données nécessaires à la production, à la publication et à la gestion des restrictions cantonales et l'intégration des restrictions fédérales
  - Les données doivent être propres
  - Les données doivent être historisées ( $\neq$  archivées)

# Organisation - gestion de projet

Le projet cad RDPPF regroupe toutes les entités qui gèrent les restrictions cantonales:

- office de l'urbanisme
- service du bruit
- service du patrimoine et des sites
- service de géologie et de gestion des déchets
- service des forêts

Un pôle de juristes regroupant les différentes thématiques s'assure des questions juridiques

Le centre de compétence du SITG accompagne le projet pour toutes les questions de géomatique.

# Financement

Le projet cadastre RDPPF fait l'objet d'une convention-programme CH - GE

Un budget d'environ 4'100'000.-- est alloué à ce projet, dont 1'300'000.- viennent de la CH

Les travaux sont mandatés par étape à des entreprises privées spécialisées dans les domaines de la géomatique, la gestion des process, ...

Les avis de droits sont confiés à des études d'avocats en matière de droit public, notamment

# Étapes du projet (1/2)

## Étape "Données"

- État des données existantes et leur qualité
- Modèle de données RDPPF
- Adaptation, amélioration des données existantes

## Étape "Bases légales"

- Analyse de l'adéquation des bases légales cantonales avec la législation RDPPF
- Adaptation des bases légales cantonales existantes

# Étapes du projet (2/2)

## Étape "organisation"

- Analyse des règles de gestion actuelle des RDPPF
- Adaptation, amélioration des process de production et validation des RDPPF

## Étape "nfrastructure informatique"

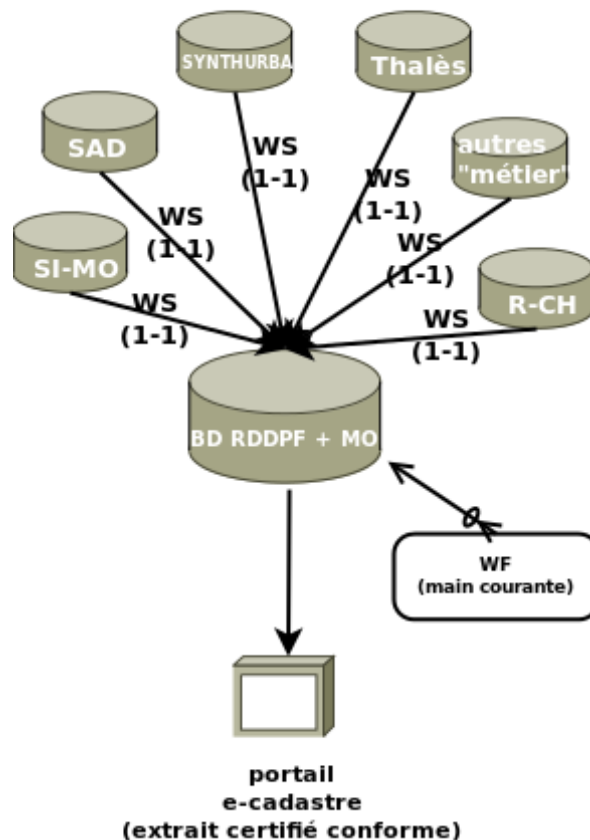
- Adaptation ou développement des applications informatiques pour la gestion coordonnée des RDPPF
- Adjonction au guichet eCadaastre (vente d'extrait certifié en ligne) de la partie RDPPF



# Produit fini : schéma général

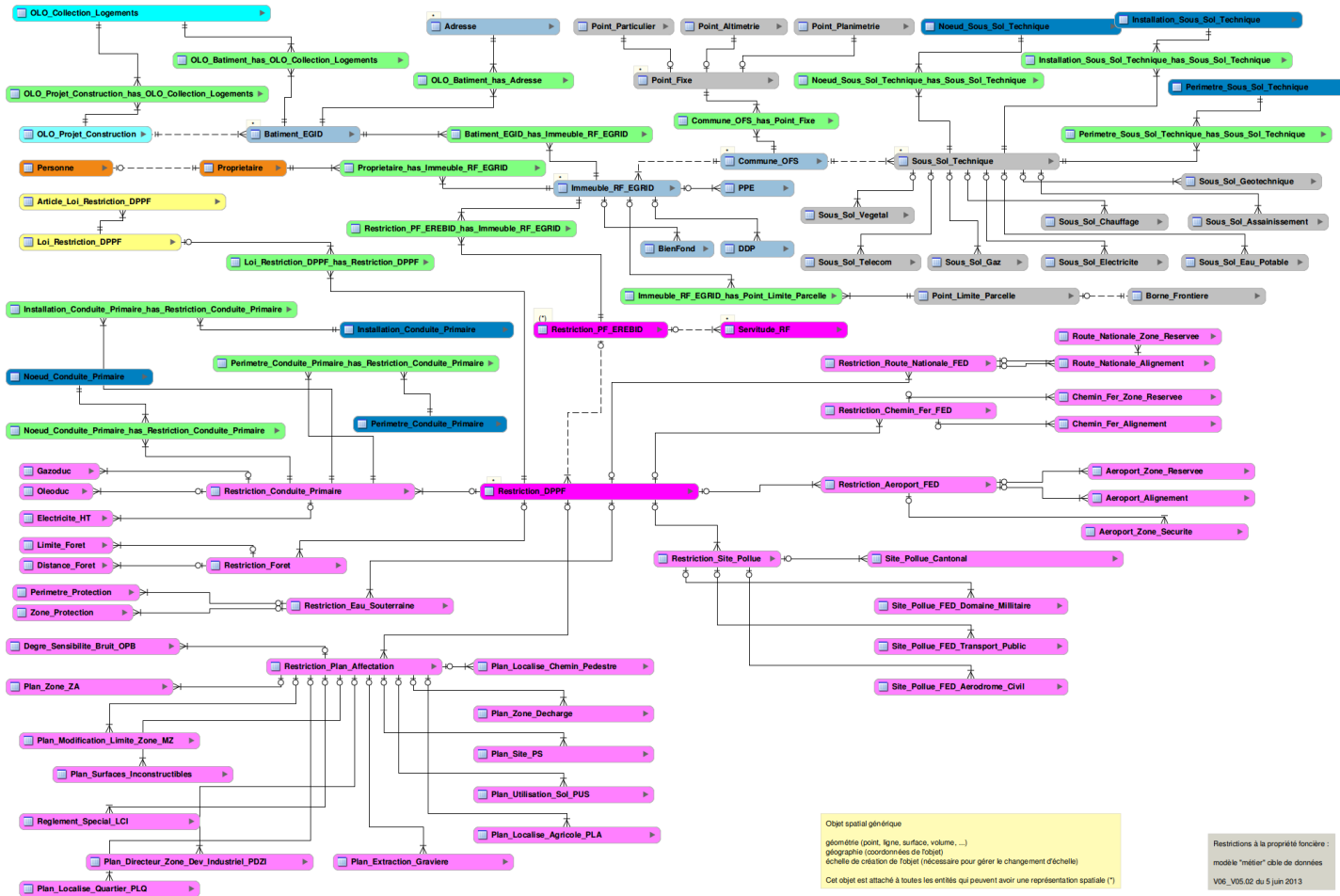
## CadRDPPF : architecture générale

DHA, 17/04/2013



- Le portail
- La main courante (gestion du processus de création, suivi, ...)
- La base de donnée
- Les sources de données

# Modèle « métier » cible des données



# Opportunités et risques

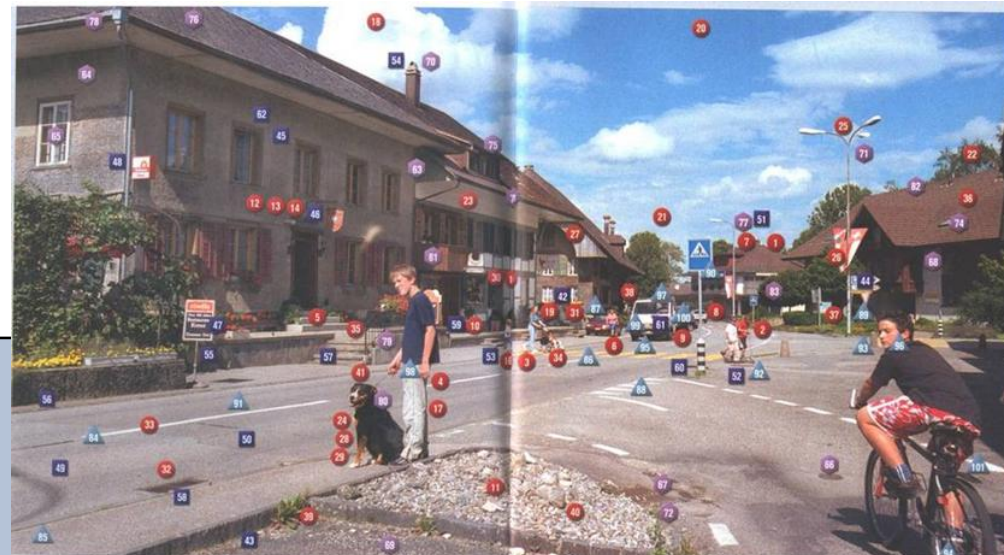
La mise en place du cadastre RDPPF est

une **opportunité** pour :

- mettre en cohérence les données
- harmoniser et mettre en cohérence les processus de gestion des RDPPF avec tous les acteurs

un **risque** de :

- faire croire aux citoyens que ce cadastre est exhaustif



# Perspectives

Cadastré RDPPF en 3D ?

Pour faciliter la compréhension des restrictions !

